

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1393

30 mai 2014

SOMMAIRE

Actuel Immobilière S.à.r.l.	66862	MMK Finance S.A.	66861
Annalie S.A.	66851	Monte Sicav	66861
Äre-Resto	66862	Morewin S.A.	66821
Arthur Welter Logistics S.à r.l.	66863	Newprom S.A.	66861
Artinvest S.A., SPF	66863	Nile Luxembourg S.à r.l.	66862
Barrerat S. à r.l.	66843	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	66843
BCK Luxembourg S.à r.l.	66864	Olky Admin S.à r.l.	66846
Blue Chip Investments Partners SCSp ...	66843	Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l.	66826
Bureau d'Expertises Jean Schmit S.à.r.l.	66818	Oven HoldCo S.à r.l.	66822
C.D.L.O.	66818	Porte Neuve 18 S.à r.l.	66833
Demitierra	66864	PSW Immobilière S.A.	66847
ECBPF II (Lux) S.à r.l.	66842	RE Acqua S.A.	66847
Euroclear Finance 2 S.A.	66847	Special Projects Luxembourg S.A.	66834
Euroclear Investments	66864	SPL I S.A.	66834
Fiduciaire de Mersch	66851	The Sub Club S.à r.l.	66842
Fin Po S.A., SICAR	66863	Torex Luxembourg S.à r.l.	66827
Flextronics Technologies Luxembourg ...	66844	Trinidad Drilling International Luxem- bourg S.à r.l.	66831
Fondation de la Ronce S.A.	66863	Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.	66848
Fondation Kräizbiërg	66852	TyCom Holdings II S.A.	66842
Habitare S.A.	66821	Universum Entertainment SA	66862
HVC Holding S.à r.l.	66818	Vista Point Technologies (Lux)	66844
Infra-Invest 2	66819		
Iskenia S.A.	66830		

Bureau d'Expertises Jean Schmit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 6, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 53.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045680/10.

(140052518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

HVC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.578.100,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour HVC Holding S. à R.L.

Référence de publication: 2014045866/11.

(140052480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 120.980.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 février 2014 que:

1) L'assemblée générale accepte les démissions comme administrateurs de la société:

- Madame Anne BOUTAY, née le 4 août 1980 à Rocourt/Ville de Liège (Belgique), demeurant à B- 4000 LIÈGE, 58, rue des Guillemins, avec effet au 31.03.2014.

- Monsieur François BOUTAY, né le 7 mars 1979 à Rocourt/Ville de Liège (Belgique), demeurant à B- 4020 LIÈGE, 21, rue Paul Joseph Delcloche, avec effet au 31.03.2014.

- Monsieur Dominique BOUTAY, né le 24 janvier 1955 à Rocourt/Ville de Liège (Belgique), demeurant à L- 8359 GOEBLANGE, 19A, rue de Windhof, avec effet au 31.03.2014.

- Monsieur Abel LOPES DE BASTOS, né le 9 décembre 1970 à Vila Nova de Ourem (Portugal), demeurant à L- 1719 LUXEMBOURG, 54, rue des Hauts-Fourneaux, avec effet au 31.03.2014.

2) L'assemblée générale accepte la démission comme administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Abel LOPES DE BASTOS, né le 9 décembre 1970 à Vila Nova de Ourem (Portugal), demeurant à L- 1719 LUXEMBOURG, 54, rue des Hauts-Fourneaux, avec effet au 31.03.2014.

3) L'assemblée générale accepte la démission comme commissaire aux comptes de la société:

- Monsieur Carlos SARATVA, né le 10 février 1981 à Albergaria (Portugal), demeurant professionnellement à L- 9227 DIEKIRCH, 20, Esplanade, avec effet au 31.03.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dickirch, le 31 mars 2014.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20 Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014045682/33.

(140052646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.941.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Infra-Invest 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 150.941, incorporated by deed dated on 31 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 459 of 3 March 2010 and whose Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on 24 June 2013, published in the Memorial C number 2017 of 20 August 2013.

The meeting is chaired by Sara LECOMTE, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the nine thousand (9,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital increase by four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in order to bring it from its current amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-), to one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), through the issuance of four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2.- Creation of the class L shares.

3.- Amendment of article 6 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital amount by four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in order to bring it from its current amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-), to one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), through the issuance of four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each; all fully subscribed and full paid up in cash by Infra-Invest S.à r.l. , a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2530 Luxembourg (the Sole Shareholder).

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Second resolution

The meeting decides to create the class L shares.

The four thousand (4,000) new issued shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each are converted into (4,000) Class L issued shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association and now read as follows:

“ Art. 6.

6.1. The Company's capital is set at one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), represented by one thousand five hundred (1,500) class C shares, one thousand five hundred (1,500) class D shares, three thousand (3,000) class E shares, one thousand (1,000) class H shares, two thousand (2,000) class I shares and four thousand (4,000) class L shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6.2. Each class C share, each class D share, each class E share, each class H share, each class I share and each class L share confers an identical voting right at the time of decisions taking.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Infra-Invest 2 S.à r.l., ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 150.941, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459 du 3 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 2017 du 20 août 2013.

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les neuf mille (9.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour l'amener de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Création des parts sociales de la classe L.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour l'amener de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) par création de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune; , toutes souscrites et intégralement libérées par un apport en numéraire de Infra-Invest S.à r.l., une société dûment établie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2530 Luxembourg (l'Associé Unique).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer les parts sociales de la classe L.

Les quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont converties en quatre mille (4.000) parts sociales de Classe L d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6.

6.1. Le capital social est fixé à la somme de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, trois mille (3.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe H, deux mille (2.000) parts sociales de classe I et quatre mille (4.000) parts sociales de classe L, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.2 Chaque part sociale de classe C, chaque part sociale de classe D, chaque part sociale de classe E, chaque part sociale de classe H, chaque part sociale de classe I et chaque part sociale de classe L confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mars 2014. Relation: LAC/2014/211909. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014045881/133.

(140052533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Habitare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 160.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014045853/14.

(140052946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 14 mars 2014 à 9h40 heures.

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Pierre Goffinet avec adresse Professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 15 Septembre 1971 à Bastogne en Belgique, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014045967/15.

(140052853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Oven Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 12,489.-) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 143.898 (the "Company"), following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 January 2009 number 198 and 199. The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed enacted on 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 March 2012 number 627.

The general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") is declared open at 6.21 p.m. by Me Paul Lanois, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Ms Djénéba Samake, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 12,489.-) to fourteen million twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 14,012,489.-), without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares of the Company by an amount of eleven point two zero nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.20986468091920) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to eleven point two one nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.21986468091920) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

2. To decrease the share capital of the Company by an amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000.-), so as to reduce it from its present amount of fourteen million twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 14,012,489.-) to an amount of twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 12,489.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of eleven point two zero nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.20986468091920) so as to reduce it from eleven point two one nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.21986468091920) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3. To confirm the amount of the Company's share capital.

4. To confirm the wording of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, pursuant to the above changes to the share capital.

5. Miscellaneous.

(ii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) The entire share capital hereby represented, at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(iv) The present Meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 12,489.-) to fourteen million twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 14,012,489.-), without issuing new shares to the existing shareholders, but by increasing the nominal value of the existing shares of the Company by an amount of eleven point two zero nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.20986468091920) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to eleven point two one nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.21986468091920) per share, by a contribution in kind.

Payment

The Meeting acknowledged that the contribution in kind made by the Meeting in connection with the above share capital increase consists of receivables in an aggregate amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) (the “Contribution in Kind”).

The Meeting further acknowledged that the amount of the Contribution in Kind can be allocated between the shareholders of the Company as follows:

Shareholders	Amount contributed (in EUR)
Triton Fund III L.P.	12,514,601.66
Triton Fund III No.2 L.P.	1,028,629.61
Triton Fund III G L.P.	188,092.27
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	26,156.58
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	73,473.54
Triton Fund III F&F G L.P.	39,969.61
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	102,422.12
Triton Fund III F&F L.P.	6,465.67
Triton Fund III Executives L.P.	20,188.94
Total	<u>14,000,000</u>

Proof of ownership of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Meeting declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Meeting further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the “Report”).

The conclusions of that Report read as follows:

“We have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which is at least equal to the aggregate value of the increase of the nominal value of the existing shares.”

Second resolution

The Meeting resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000.-), so as to reduce it from its present amount of fourteen million twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 14,012,489.-) to an amount of twelve thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 12,489.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of eleven point two zero nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.20986468091920) so as to reduce it from eleven point two one nine eight six four six eight zero nine one nine two zero euro (EUR 11.21986468091920) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The Meeting resolved to confirm that the Company’s share capital amounts to twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares and one thousand one hundred (1,100) class H shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Meeting resolved to confirm the wording of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolutions. Said paragraph will read as follows:

“The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the “Ordinary shares”), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the “Class A shares”), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the “Class B shares”), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the “Class C shares”), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the “Class D shares”), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the “Class E shares”), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the “Class F shares”), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the “Class G shares”) and one thousand one hundred (1,100) class H shares (the “Class H shares”), altogether referred to as the “shares” and each a “share”.

Each issued Share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The meeting was closed at 6.30 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Oven Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.898 (la «Société»), constituée par acte en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 janvier 2009 sous les numéros 198 et 199. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mars 2012 sous le numéro 627.

L'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée») a été déclarée ouverte à 18.21 heures sous la présidence de Maître Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Djénéba Samake, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Maître Catherine Kremer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions d'euros (EUR 14,000,000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-) à un montant de quatorze millions douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 14.012.489,-), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de onze virgule deux zéro neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11,20986468091920) afin de le porter d'un centime d'euro (EUR 0.01) par part sociale à onze virgule deux un neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11.21986468091920) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions d'euros (EUR 14,000,000) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 14.012.489,-) à douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de onze virgule deux zéro neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11,20986468091920) afin de le porter de onze virgule deux un neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11.21986468091920) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3. Confirmation du capital social de la Société.

4. Confirmation du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions proposées ci-dessus.

5. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions d'euros (EUR 14,000,000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-) à un montant de quatorze millions douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 14.012.489,-), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, mais par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de onze virgule deux zéro neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11,20986468091920) afin de le porter d'un centime d'euro (EUR 0.01) par part sociale à onze virgule deux un neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11.21986468091920) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

Païement

L'Assemblée a pris acte que l'apport en nature effectué par les associés en relation avec l'augmentation de capital décrite ci-dessus est effectuée par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000) ("Apport en Nature").

L'Assemblée a également pris acte que le montant de l'Apport en Nature doit être ventilé comme suit:

Associé	Montant de l'apport (en EUR)
Triton Fund III L.P.	12,514,601.66
Triton Fund III No.2 L.P.	1,028,629.61
Triton Fund III G L.P.	188,092.27
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	26,156.58
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	73,473.54
Triton Fund III F&F G L.P.	39,969.61
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	102,422.12
Triton Fund III F&F L.P.	6,465.67
Triton Fund III Executives L.P.	20,188.94
Total	<u>14,000,000</u>

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Assemblée a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins à un montant total de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions d'euros (EUR 14,000,000) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 14.012.489,-) à douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de onze virgule deux zéro neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11,20986468091920) afin de le porter de onze virgule deux un neuf huit six quatre six huit zéro neuf un neuf deux zéro euros (EUR 11.21986468091920) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de confirmer le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires (les «parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les «parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les «parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G (les «parts sociales de Catégorie G») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «parts sociales de Catégorie H»), ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

L'Assemblée est clôturée à 18.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lanois, D. Samake, C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 mars 2014. REM/2014/617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045987/252.

(140052774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6601 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.372.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014

En date du 31 mars 2014 se sont réunis les associés de la société 'OP DER RAËMERBREK 2014 S.à r.l.', créée le 12 mars 2014 pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg, établie à L-6601 Wasserbillig, 65 Grand-Rue, au siège social de la société.

L'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

Les associés décident à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, gérant de société, à Vila Real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare, comme gérant administratif.

2^{ème} Résolution

Les associés décident à l'unanimité d'accepter la nomination de Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, gérant de société, à Vila Real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare, pour une durée indéterminée au poste de gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014046680/23.

(140053256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Torex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 28.654.432,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.614.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Torex Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.614 and having a share capital of twenty eight million fifty seven thousand four hundred and seventeen Mexican Pesos (MXN 28,057,417.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 12, 2013 under number 2834. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on November 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on January 17, 2014, under number 151.

There appeared:

Torex Gold Resources Inc., a company incorporated and organised under the laws of Province of Ontario, having its registered office at 145 King St. West, Suite 1502 Toronto, Canada M5H 1J8, registered with the laws of Province of Ontario under number 001818532 and the Ontario Security Commission (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety-seven thousand and fifteen Mexican Pesos (MXN 597,015);

2. Subscription for and full payment of the share capital increase by the Sole Shareholder by contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital of the Company;

4. Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount five hundred ninety-seven thousand and fifteen Mexican Pesos (MXN 597,015) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty eight million fifty seven thousand four hundred and seventeen Mexican Pesos (MXN 28,057,417.-) represented by:

(i) five hundred seventeen thousand four hundred seventy (517,470) ordinary shares, having a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1) each, all subscribed and fully paid up; and

(ii) twenty seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred forty seven (27,539,947) MRPS with a nominal value of one (MXN 1) each, all subscribed and fully paid up,

to twenty eight million six hundred fifty-four thousand four hundred thirty-two Mexican Pesos (MXN 28,654,432.-) represented by:

(iii) five hundred twenty-three thousand four hundred forty (523,440) ordinary shares, having a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1) each, all subscribed and fully paid up; and

(iv) twenty eight million one hundred thirty thousand nine hundred ninety-two (28,130,992) MRPS with a nominal value of one (MXN 1) each, all subscribed and fully paid up,

the newly issued shares having the same rights and obligations as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

a) five thousand nine hundred seventy (5,970) new ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1) each,

b) five hundred ninety-one thousand forty-five (591,045) new MRPS, in registered form, with a nominal value of one (MXN 1) each,

and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of fifty-nine million seven hundred one thousand five hundred Mexican Pesos (MXN 59,701,500), being the Mexican Pesos equivalent of five million Canadian dollars (CAN 5,000,000.-) at the exchange rate of CAN 1 = MXN 11.9403 as published by the Bank of Canada as at 17 March 2014 (the Contribution), which shall be allocated as follows:

(i) five thousand nine hundred seventy Mexican Pesos (MXN 5,970) to the ordinary shares share capital account of the Company;

(ii) five hundred ninety-one thousand forty-five Mexican Pesos (MXN 591,045.-) to the ordinary shares share premium account of the Company;

(iii) five hundred ninety-one thousand forty-five Mexican Pesos (MXN 591,045.-) to the MRPS share capital account of the Company; and

(iv) fifty-eight million five hundred thirteen thousand four hundred forty Mexican Pesos (MXN 58,513,440.-) to the MRPS share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company amounts to twenty eight million six hundred fifty-four thousand four hundred thirty two Mexican Pesos (MXN 28,654,432.-) and is represented by:

(i) five hundred twenty-three thousand four hundred forty (523,440) ordinary shares, (Ordinary Shares), having a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1) each, all subscribed and fully paid up; and

(ii) twenty-eight million one hundred thirty thousand nine hundred ninety-two (28,130,992) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one (MXN 1) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles (the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares)".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Torex Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.614 et disposant d'un capital social de vingt-quatre millions cent soixante-huit mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 24.168.204.-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2834 du 12

novembre 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 151 du 17 janvier 2014.

A comparu:

Torex Gold Resources Inc., une société constituée et organisée selon les lois de la province d'Ontario, dont le siège social est établi au 145 King St. West, Suite 1502 Toronto, Canada M5H 1J8, immatriculée selon les lois de la province d'Ontario sous le numéro 001818532 et immatriculée auprès de Ontario Security Commission (l'Associé Unique),

ici représenté par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille et quinze pesos mexicains (MXN 597.015);

2) Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social par l'Associé Unique par un apport en espèces;

3) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation dans le capital social de la Société;

4) Modification du registre de l'associé de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social; et

5) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille et quinze pesos mexicains (MXN 597.015) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-huit millions cinquante-sept mille quatre cent dix-sept pesos mexicains (MXN 28.057.417,-) représenté par:

(i) cinq cent dix-sept mille quatre cent soixante-dix (517.470) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) vingt-sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quarante-sept (27.539.947) PSPOR ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

à vingt-huit millions six cent cinquante-quatre mille quatre-cent trente-deux pesos mexicains (MXN 28.654.432,-) représenté par:

(i) cinq cent vingt-trois mille quatre cent quarante (523.440) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) vingt-huit millions cent trente mille neuf cent quatre-vingt-douze (28.130.992) PSPOR ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

les parts sociales nouvellement émises ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à:

a) cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) nouvelles parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune,

b) cinq cent quatre-vingt-onze mille quarante-cinq (591.045) nouvelles PSPOR sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune,

et les libère intégralement par un apport en numéraire de cinquante-neuf millions sept cent un mille cinq cents pesos mexicains (MXN 59.701.500) qui équivaut en pesos mexicains à cinq millions de dollars canadiens (CAD 5.000.000) au taux de change CAD 1 = MXN 11,9403, publié par la Banque du Canada le 17 mars 2014 (l'Apport), qui sera affecté comme suit:

(i) cinq mille neuf cent soixante-dix pesos mexicains (MXN 5.970) au compte de capital social des parts sociales ordinaires de la Société;

(ii) cinq cent quatre-vingt-onze mille quarante-cinq pesos mexicains (MXN 591.045) au compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires de la Société;

(iii) cinq cent quatre-vingt-onze mille quarante-cinq pesos mexicains (MXN 591.045) au compte de capital social PSPOR de la Société; et

(iv) cinquante-huit millions cinq cent treize mille quatre cent quarante pesos mexicains (MXN 58.513.440) au compte de prime d'émission PSPOR de la Société.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage qu'il reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-huit millions six cent cinquante-quatre mille quatre cent trente-deux pesos mexicains (MXN 28.654.432,-) et est représenté par:

(i) cinq cent vingt-trois mille quatre cent quarante (523.440) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) vingt-huit millions cent trente mille neuf cent quatre-vingt-douze (28.130.992) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR et avec les Parts Ordinaires, les Parts)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de l'associé de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont d'environ EUR 3.200.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13073. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044902/197.

(140050770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Iskenia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.645.

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A. et la société ISKENIA S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 645, a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat.

A compter de ce jour, le siège social de la société ISKENIA S.A. n'est plus fixé au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014047227/16.

(140053361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

In the year two thousand and fourteen, twenty-first day of February,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 20, 2014.

Halliburton Eurasia Limited, a company organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosia, Cyprus, registered with the federal ID under number 98-0382694,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 19, 2014.

Halliburton Worldwide Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 19, 2014.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited and Halliburton Worldwide Ltd. are collectively referred to the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.332, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on September 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2792 on November 7, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on February 12, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of paragraphs 2, 4 and 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company;
2. Any other business.

Sole resolution

As a consequence of the foregoing statements, the Shareholders decided to amend paragraphs 2, 4 and 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **11.2.** Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telefax or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for the board meetings to be held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.4. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager class A, one manager class B and one manager class C are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting; provided that one of each of the managers class A, managers class B and managers class C form part of that majority.

11.6. A meeting of the board of managers may be held through the use of conference telephone or similar communications equipment so long as all manager participating in such meeting can hear one another at the time of such meeting

and provided that (a) the meeting is convened in Luxembourg and the telephonic meeting is initiated from Luxembourg, (b) no person dials into such meeting from a location in Canada, and (c) such meeting is either: (A) not in the normal course of business of the Company and has been convened to attend to the infrequent occurrence of an extraordinary matter which is not of a fundamental nature to the business of the Company, or (B) to deal with a purely administrative matter. The participation in a board meeting via conference telephone or similar communications equipment in accordance with the preceding sentence shall constitute presence in person at such meeting.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 765.- (seven hundred sixty-five Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société constituée et établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 20 février 2014.

Halliburton Eurasia Limited, une société constituée et établie sous le droit de Chypre, ayant son siège social situé à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Federal ID sous le numéro 98-0382694,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 février 2014.

Halliburton Worlwide Ltd., une société constituée et établie sous le droit de Îles Cayman, ayant son siège social situé à 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 février 2014.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited et Halliburton Worlwide Ltd. sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant es-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.332, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2792 du 7 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 février 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société».

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Modification des paragraphes 2, 4 et 6 de l'article 11 des statuts de la Société;
2. Divers.

Première résolution

En conséquence des déclarations qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier les articles 2, 4 et 6 de l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

«11.2. Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins cinq (cinq) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.4. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant que l'un des gérants de classe A, de classe B et de classe C fasse partie de cette majorité.

11.6. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'équipement de communication similaire pour autant que tous les gérants participant à une telle réunion peuvent entendre les autres au moment de cette réunion et à condition que (i) la réunion soit convoquée à Luxembourg et que la réunion téléphonique soit initiée depuis Luxembourg, (b) que personne ne participe à cette réunion depuis le Canada et (c) que cette réunion ne relève pas: (A) du cours normal des activités de la Société et ait été convoquée pour traiter d'une matière rare et exceptionnelle qui n'est pas considérée comme relevant de l'activité essentielle de la Société ou (B) pour traiter d'une question purement administrative. La participation à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou équipement de communication similaire conforme à la phrase précédente constituera présence en personne à une telle réunion.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 765,- (sept cent soixante-cinq euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 9294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044908/150.

(140051036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Porte Neuve 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 177.103.

Les statuts coordonnés au 18/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/03/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014045403/12.

(140051870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**SPL I S.A., Société Anonyme,
(anc. Special Projects Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.100.

L'an deux mille quatorze,

Le dix-huit mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SPECIAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 105.100 (ci après la «Société»), constituée en date du 9 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 310, en date du 8 avril 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 388, en date du 12 février 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. L'actionnaire unique de la Société, présent ou représenté à l'assemblée par le mandataire (ci-après «l'actionnaire unique») et le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur la liste de présence jointe à ce procès-verbal. Cette liste, ainsi que la procuration, ont été signées «ne varietur» par l'actionnaire unique ou son mandataire et seront enregistrées avec le présent acte.

II. La liste de présence montre que les vingt mille (20.000) actions, représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée. L'actionnaire unique déclare avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à celle-ci et déclare renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination de «SPECIAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A.» en «SPL I S.A.».
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article premier.
3. Refonte intégrale des statuts qui seront désormais lus comme suit:

« **Art. 1.** There is hereby formed a corporation ("société anonyme") under the name of "SPL I S.A.".

The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred within the city of Luxemburg by simple decision of the organ(s) in charge of the day-to-day management.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its

assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at two million euro (EUR 2,000,000.00), divided into twenty thousand (20,000.00) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 4. The company is managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 6. The company is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 7. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The meeting of the board of directors shall be convened by the chairman or by two members of the board of directors.

A director or his representative may validly participate in a meeting of the board of directors by way of conference call, video conference or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other and can speak with each other. A person who participates at this meeting shall be deemed to be personally present at this meeting and shall be counted in the quorum and shall be authorised to vote. Under the condition of the Luxemburgish law, all the matter which have been treated by the directors by this way, shall be deemed as valid for the purpose of these articles of association, and actually concluded by a meeting of the board of directors, notwithstanding the fact that a reduced number of directors (or their representatives), as required to form a quorum, has been physically present at the same place.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted.

In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class A director as well as one class B director.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December.

Art. 10. The annual general meeting shall be held on the fourth day of April of each year at 11 a.m. at the registered office of the corporation or such other place as indicated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wanting to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Resolutions shall require a majority vote, except for the cases that the law provides stricter quorum and majorities' conditions.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

Art. 13. The law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SPL I S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. L'objet de la société est de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Leur nombre est fixé à trois au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 6. La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins, la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être convoquées par le président ou par deux administrateurs.

Un administrateur ou son représentant peuvent valablement participer à une réunion du conseil d'administration par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une réunion du conseil d'administration nonobstant le fait qu'un nombre inférieur d'administrateurs (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatre avril de chaque année à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix, sauf dans les cas où la loi prévoit des conditions de majorité et de quorum plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

4. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de «SPECIAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A.» en «SPL I S.A.»...

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 1^{er}).** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «SPL I S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts qui seront désormais lus comme suit:

« **Art. 1.** There is hereby formed a corporation ("société anonyme") under the name of "SPL I S.A."

The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the organ(s) in charge of the day-to-day management.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at two million euro (EUR 2,000,000.00), divided into twenty thousand (20,000.00) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 4. The company is managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 6. The company is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 7. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The meeting of the board of directors shall be convened by the chairman or by two members of the board of directors.

A director or his representative may validly participate in a meeting of the board of directors by way of conference call, video conference or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other and can speak with each other. A person who participates at this meeting shall be deemed to be personally present at this meeting and shall be counted in the quorum and shall be authorised to vote. Under the condition of the Luxemburgish law, all the matter which have been treated by the directors by this way, shall be deemed as valid for the purpose of these articles of association, and actually concluded by a meeting of the board of directors, notwithstanding the fact that a reduced number of directors (or their representatives), as required to form a quorum, has been physically present at the same place.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted.

In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class A director as well as one class B director.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December.

Art. 10. The annual general meeting shall be held on the fourth day of April of each year at 11 a.m. at the registered office of the corporation or such other place as indicated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wanting to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Resolutions shall require a majority vote, except for the cases that the law provides stricter quorum and majorities' conditions.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

Art. 13. The law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SPL I S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. L'objet de la société est de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Leur nombre est fixé à trois au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 6. La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins, la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être convoquées par le président ou par deux administrateurs.

Un administrateur ou son représentant peuvent valablement participer à une réunion du conseil d'administration par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être

comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une réunion du conseil d'administration nonobstant le fait qu'un nombre inférieur d'administrateurs (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatre avril de chaque année à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix, sauf dans les cas où la loi prévoit des conditions de majorité et de quorum plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Quatrième résolution

L'assemblée décide qu'en cas de divergences entre la version française et anglaise des statuts, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état civil et résidence, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FABER, C. KEMPENEERS, C. KRAUS, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC/2014/13176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045469/432.

(140051910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

ECBPF II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 168.168.

Le 25 mars 2014, l'associé unique a pris connaissance de la démission de M. Torbjörn ODENHAGEN en tant que gérant et a décidé de nommer M. Paul CARR en tant que gérant de la société ECBPF II (LUX) S.A R.L. pour une durée indéterminée avec adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 1^{er} avril 2014.

Pour le compte d'ECBPF II (Lux) S.A R.L.

Olivier Lansac

Référence de publication: 2014047051/15.

(140053883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

En date du 26 mars 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats des administrateurs de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos en 2014.

Les actionnaires ont également décidé de nommer BDO Audit S.A. immatriculé auprès du registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B147570 et ayant comme adresse le 2, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg-Ville comme commissaire de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos en 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TyCom Holdings II S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014046086/18.

(140052192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

The Sub Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.369.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 27 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société The Sub Club S.à r.l, avec siège social au 13-17 Route de Luxembourg, L-3253 Bettembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître William Tanguy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 18 avril 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

William Tanguy

Le liquidateur

Référence de publication: 2014045588/19.

(140052316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014048074/12.

(140054560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.622.

Veillez noter que l'adresse et la forme juridique de l'associée unique de la société, notamment Mochis Limited, sont changés. Mochis S.à r.l. se trouve désormais au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2014.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014047768/14.

(140054757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Blue Chip Investments Partners SCSp, Société en Commandite spéciale.

Capital social: EUR 2,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 185.721.

Extrait de l'acte constitutif

En date du 20 mars 2014, la société en commandite spéciale dénommée Blue Chip Investments Partners SCSp (la "Société") a été constituée. Le siège social de la Société est situé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé gérant commandité de la Société est la société Mareth S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 euro et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185665.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la mise à disposition d'intérêts dans des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société pourra octroyer des prêts et apporter une assistance financière sous toute forme ou pourra accorder toute garantie ou toute autre forme de sûreté sur tout ou partie des avoirs de la Société en faveur des sociétés et des entreprises appartenant au même groupe que la Société.

La Société pourra notamment employer ses fonds dans le but d'investir dans tous biens immobiliers titres et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des billets à ordre, ou des obligations.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La Société a été constituée le 20 mars 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014047756/28.

(140054260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**Flextronics Technologies Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Vista Point Technologies (Lux)).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 124.221.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March,
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Vista Point Technologies (Lux), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 16.450 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 124.221 (the "Company").

There appeared:

Flextronics International Ltd., a public company limited by shares duly formed and organized under the laws of Singapore, acting via its Bermuda Branch having a registered office at 16 Par-la-Ville Road, HM08 Hamilton, Bermuda, and as registered with Singapore's Accounting and Corporate Regulatory Authority under company registration number 199002645H (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 329 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name to "Flextronics Technologies Luxembourg";
2. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company;
3. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in cash by Flextronics International Ltd;
4. Subsequent amendment to the articles 2 and 6 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from "Vista Point Technologies (Lux)" to "Flextronics Technologies Luxembourg".

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 16,450 (sixteen thousand four hundred and fifty US Dollars) to an amount of USD 26,450 (twenty-six thousand four hundred and fifty US Dollars) by the issuance of 200 (two hundred) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) (the "New Shares").

Third resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 10,000 (ten thousand US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the articles 2 and 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company’s name is Flextronics Technologies Luxembourg”.

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 26,450 (twenty-six thousand four hundred and fifty US Dollars) divided into 529 (five hundred and twenty-nine) shares with a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,250.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L’année deux mille quatorze le quatorzième jour de mars,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Vista Point Technologies (Lux), une société à responsabilité limitée valablement constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d’un montant de 16.450 USD, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 124.221 (la «Société»).

A comparu:

Flextronics International Ltd, une société valablement constituée et existante selon les lois de Singapore, agissant par sa succursale bermudéenne ayant son siège social au 16, Par-La-Ville Road, Continental Management Ltd Century House, BER-HM08 Hamilton, Bermudes et immatriculée auprès du «Accounting and Corporate Regulatory Authority» sous le numéro 199002645H (l’«Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, résident professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 329 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «Flextronics Technologies Luxembourg»;
2. Augmentation du capital social de la Société par l’émission de nouvelles parts sociales de la Société;
3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d’un apport en espèces par Flextronics International Ltd;
4. Modification subséquente des articles 2 et 6 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Après que l’ordre du jour a été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de «Vista Point Technologies (Lux)» en «Flextronics Technologies Luxembourg».

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 16.450 USD (seize mille quatre cent cinquante Dollars américains) à un montant de 26.450 USD (vingt-six mille quatre cent cinquante Dollars américains) par l'émission de 200 (deux cents) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars américains) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèces d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire déclare souscrire entièrement aux Nouvelles Parts Sociales et payer le prix de souscription au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 2 et 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Flextronics Technologies Luxembourg».

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 26.450 (vingt-six mille quatre cent cinquante Dollars américains), divisé en 529 (cinq cent vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante Dollars américains) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 1.250,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2014. Relation GRE/2014/1168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044940/143.

(140051458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Olky Admin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 136.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014046673/11.

(140053114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Euroclear Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045147/10.

(140051716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.581.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 12 mars 2014

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Madame Fantine Jeannon, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045417/13.

(140051816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

PSW Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social le 28 mars 2014

1- Monsieur Pierrot SCHILTZ, né le 15 juillet 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est nommé administrateur pour une durée de six années en remplacement de Monsieur Germain JUNG, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

2- Monsieur Philippe PENNING, né le 11 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est nommé administrateur pour une durée de six années en remplacement de Monsieur Daniel SANTARINI, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

3- Monsieur Pierre-Olivier WURTH, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est nommé administrateur pour une durée de six années en remplacement de Monsieur Jean-Paul JACOBY, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

4- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul JACOBY est révoqué avec effet immédiat.

5- La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six années en remplacement de la société à responsabilité limitée Société Luxembourgeoise de Révision S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014045409/31.

(140052037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.732.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Drilling Ltd., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500, 700 - 9th Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, registered with the Corporate Access Number under number 2013717406 (the "Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 7, 2014.

The said proxy have been annexed to a deed received by the undersigned notary number 1849 of his directory of notarial deeds, on 11 February 2014 and registered in Luxembourg Taxes on 14 February 2014, relation LAC/2014/7223.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on July 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2564 on October 15, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on February 11, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of additional class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;
2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;
3. Subscription and payment of all the additional shares, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by a payment in cash;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;
5. Any other business.

First resolution

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 520,000.- (five hundred twenty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) to the amount of USD 700,000.- (seven hundred thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 680,000 (six hundred eighty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Second resolution

The Shareholder decided to issue 520,000 (five hundred twenty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 51,413,657.35 (fifty-one million four hundred thirteen thousand six hundred fifty-seven US Dollars and thirty-five cents) and the allocation of the amount of USD 52,000.- (fifty-two thousand US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

Third resolution

The Shareholder, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 520,000 (five hundred twenty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 520,000.- (five hundred twenty thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 51,413,657.35 (fifty-one million four hundred thirteen thousand six hundred fifty-seven US Dollars and thirty-five cents);
- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 52,000.- (fifty-two thousand US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 51,985,657.35 (fifty-one million nine hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven US Dollars and thirty-five cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 700,000.- (seven hundred thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 680,000 (six hundred eighty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6,460.- (six thousand four hundred sixty Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 51,985,657.35 (fifty-one million nine hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven US Dollars and thirty-five cents) is valued at EUR 37,772,732.- (thirty-seven million seven hundred seventy-two thousand seven hundred thirty-two euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq février,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Trinidad Drilling Ltd., une société constituée et établie sous le droit de la Province de l’Alberta, Canada, ayant son siège social situé à 2500, 700 - 9th Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, enregistrée auprès du Corporate Access Number sous le numéro 2013717406 (l’«Associé»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration donnée en date du 7 février 2014.

Ladite procuration a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant au numéro 1849 de son répertoire en date du 11 février 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 février 2014, relation LAC/2014/7223.

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d’acter que l’Associé est l’associé de Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2564 du 15 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 février 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d’enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, selon l’ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;
3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par l'Associé, par un paiement en numéraire;
4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;
5. Divers.

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 520.000,- (cinq cent vingt mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille dollars américains) à un montant de USD 700.000,- (sept cents mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Ordinaires et 680.000 (six cent quatre-vingt mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre 520.000 (cinq cent vingt mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 51.413.657,35 (cinquante et un millions quatre cent treize mille six cent cinquante-sept dollars américains et trente-cinq cents) et l'allocation d'un montant de USD 52.000,- (cinquante-deux mille dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

Troisième résolution

L'Associé représenté tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 520.000 (cinq cent vingt mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 520.000,- (cinq cent vingt mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 51.413.657,35 (cinquante et un millions quatre cent treize mille six cent cinquante-sept dollars américains et trente-cinq cents);
- allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 52.000,- (cinquante-deux mille dollars américains); par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 51.985.657,35 (cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante-sept dollars américains et trente-cinq cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 700.000,- (sept cents mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 680.000 (six cent quatre-vingt mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 6.460,- (six mille quatre cent soixante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 51.985.657,35 (cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante-sept dollars américains et trente-cinq cents) est évalué à la somme de EUR 37.772.732,-(trente-sept millions sept cent soixante-douze mille sept cent trente-deux euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 9295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044913/181.

(140050674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2013

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société Accounting Partners, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Référence de publication: 2014045793/12.

(140052553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Annalie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 184.953.

—
L'an deux mille quatorze, le trente-et-un

Monsieur Jesus GIL MARTIN, administrateur de société, demeurant à SP-28880 Meco Madrid, Street Parque, 17 décide de mettre fin à son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Benigno SANTOS GARCIA;
- Monsieur Francisco MARCOS FERNANDEZ;
- Monsieur Jose GOMARA BLANCO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 31 mars 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014045635/22.

(140052665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Fondation Kräizbiërg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 34.

—
Projet de bilan au 31/12/2013

ACTIF	Bilan 2013
1) Actif immobilisé	10 750 708,22
B) Immobilisations corporelles	9 567 983,22
Terrains	177 305,26
Constructions	16 417 035,43
Amortissements constructions	-7 861 466,76
Installations techniques et machines	1 032 399,06
Amortissements Intallations techniques et machines	-667 582,36
Matériel de transport	502 339,77
Amortissements Matériel de transport	-423 941,89
Matériel de bureau et informatique	412 590,59
Amortissements Matériel de bureau et informatique	-333 427,71
Mobilier	2 018 955,39
Amortissements Mobilier	-1 794 474,46
Autres installations	867 310,70
Amortissements autres installations	-779 059,80
C) Immobilisations financières	1 182 725,00
Participations	1 182 725,00
Autres prêts/Entreprises liées	
Prêts Société Coopérative 3	335 200,10
Provisions pour dépréciation 2006	-335 200,10
2) Actif Circulant	13 768 616,43
A) Stocks	169 280,00
Stocks de terrains et d'immeubles destinés à la revente	
Immeubles destinés à la revente	211 600,00
Provisions: variation de prix et charges	-42 320,00
B) Créances	2 068 524,87
Créances résultant de Vente	1 116 995,15
Provision pour créances douteuses	0,00
Autres créances	
Traitements et salaires nets	197,91
Créances conventions Mifa	681 434,50
Payement pour compte de tiers	0,00
Autres créances	70 051,79
Débiteurs usagers (argent de poche)	9 372,94
Créances Caisse Nationale de SANTE	190 472,58
C) Avoirs en banques, CCP, Caisse	11 530 811,56
Banques	11 464 959,19
Bil c/c	22 432,10
Bil c/c Gasperich	29 615,60
Bgl Bnp c/c	973,31
Bgl Bnp compte épargne	716 402,27
Bcee c/c	144 457,85
Ing Banque	145,51
Caisse Rurale Raiffeisen	172,02
BCEE Réseau Kraizbiërg	84,91
BCEE Terme Pietert	22 922,03
BCEE Compte épargne	10 527 753,59
2) CCP	53 103,93

3) Caisses		12 748,44
3) Comptes de régularisation	8 621,00	
A recevoir		8 621,00
Avance Assurance dépendance		0,00
TOTAL ACTIF	24 527 945,65	
PASSIF	Bilan 2013	
1) Capitaux Propres	22 507 979,43	
Capital	6 791 856,74	
Réserves	5 862 885,34	
Réserves		5 101 246,40
Réserves Fonds d'investissements		749 918,94
Réserve Fonds blancontact		11 720,00
Résultats reportés		0,00
Résultat reportés créditeurs		0,00
Résultat reportés débiteurs		0,00
Résultat de l'exercice	1 419 313,05	
Subventions	8 433 924,30	
4.1.1) Subvention Frisange		10 732 750,84
4.1.2) Amortissements		-4 523 799,05
4.2.1) Autres subventions Frisange		2 452 810,80
4.2.2) Amortissements		-1 121 362,88
4.3.1) Autres subventions Foyer Pietert		394 435,37
4.3.2) Amortissements		-356 547,49
4.4.1) Subventions FSFISF		1 801 756,91
4.4.2) Amortissements		-990 487,12
4.5.1) Subventions FSFISF (Charges)		0,00
4.5.2) Amortissements		0,00
4.6.1) Autres subventions Amicales		24 195,47
4.6.2) Amortissements		-19 828,55
4.7.1) Subvention Arcelor Mittal		40 000,00
2) Provisions	407 169,73	
1) Provisions pour Charges		110 645,70
2) Provisions pour congés non pris et heures à récupérer		296 524,03
2) Dettes	1 576 755,47	
Dettes sur Achats et Prestations de Service		337 209,95
Dettes fiscales et dettes au titre de la Sécurité Sociale		821 068,50
Dettes fiscales: impôts sur salaires		381 954,57
Dettes au titre de la sécurité sociale		439 113,93
Autres dettes	418 477,02	
Salaires nets		3 017,21
Dettes convention Ministère de la Famille		32 286,80
Créditeurs Amicales		5 938,79
Créditeurs divers		27 553,38
Créditeurs usagers (argent de poche)		126 432,74
Encaissements pour compte de tiers		6 724,67
Provisions pour primes uniques CCT SAS		216 523,43
3) Comptes de régularisation	36 041,02	
Avances pour acquisitions inférieures à 870 euros		10 377,25
Produits constatés d'avance		25 663,77
Avances ass dep		0,00
Total Passif	24 527 945,65	

Dudelange, le 27/03/2014.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

Henri Grethen

Président du Conseil d'Administration

Compte de profits et pertes au 31/12/2013

DEBIT	Profits et Pertes 2013	
1) Charges d'exploitation	18 897 073,51	
Achat de Matières premières et Autres		1 039 262,48
Autres Achats et Charges et services extérieurs		2 144 591,21
Frais de personnel		
Salaires et traitements		12 887 148,62
Charges sociales		1 857 007,31
Remboursement mutualité des employeurs		-595 156,86
Corrections de valeurs frais d'établiss. Immo corp & incor		914 728,29
Corrections de valeurs frais sur éléments de l'actif circulant		0,00
Autres charges d'exploitations		
Charges d'exploitation diverses		38 056,34
Dotation aux provisions pour heures à récupérer		197 636,52
Dotation aux provisions pour congé non pris		98 887,51
Dotation aux provisions pour primes uniques CCT SAS		216 523,43
Dotation aux provisions pour litiges		98 388,66
2) Charges Financières	0,00	
Corrections de valeurs Immobilisations financières		
Intérêts et charges assimilée		0,00
3) CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 337,04	
4) Autres Impôts	0,00	
Excédent	<u>1 419 313,05</u>	
TOTAL DEBIT	<u>20 326 723,60</u>	
CREDIT	Profits et Pertes 2013	
1) Produits d'exploitation	20 000 845,23	
Montant net du chiffre d'affaires	12 483 060,15	
Prestations de service		
Facturation usagers ASP		1 878 851,63
Prestations à charge de l'assurance dépendance		9 238 672,32
Prestations à charge de l'assurance maladie		734 051,07
Facturation placement aux usagers		143 991,30
Forfait produits d'aide et de soins		105 486,12
Autres prestations de service		1 942,13
Ventes d'éléments destinés à la revente		0,00
Produits des activités annexes:		
Loyer		15 944,64
Vente Repas		137 800,00
Téléphone		8 190,77
Vente de tableaux		0,00
Vente de photocopies		3 339,50
Extourne Av. nature		15 545,76
Cotisations, Dons, legs		199 244,91
Autres produits d'exploitation	7 517 785,08	
Subventions d'exploitation		6 729 026,70
Quote part Subvention Pietert		28 431,34
Quote part Subvention FSFISF		193 530,99
Quote part Subvention CIPHA		548 702,62
Reprise sur provision pour litique		18 093,43
2) Produits de participation	0,00	0,00

Reprise sur correction de valeur sur participations		
3) Produits sur autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé	0,00	0,00
Reprise sur correction de valeur sur créances entreprises liées		0,00
Reprise sur correction de valeur sur créances commerciales		
4) Produits Financiers	83 023,71	
Autres Intérêts et Produits Assimilés		83 023,71
3) Produits Exceptionnels	242 854,66	
1.1) Produits exceptionnels		119 007,14
1.2) Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		123 847,52
PERTE		
TOTAL CREDIT	<u>20 326 723,60</u>	

Dudelange, le 27/03/2014.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

Henri Grethen

Président du Conseil d'Administration

Budget 2014 de la fondation Kraizbiere

DEPENSES

Compte Libellés	Montant
601 Matières premières	218 878,50
602 Matières consommables	404 328,67
603 Fournitures consommables	61 417,60
608 Achats non stockés et achats incorporés aux ouvrages et produits	423 101,95
611 Loyers et charges locatives	87 026,70
612 Sous-traitance, entretiens et réparations	1 659 432,65
613 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	79 963,57
614 Primes d'assurance	73 550,29
615 Frais de marketing et de communication	148 864,93
616 Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	22 000,00
618 Charges externes diverses	225 191,32
621-623 Rémunérations-Cotisations patronales	15 888 410,15
646 Impôts, taxes et versements assimilés	18 645,39
648 Autres charges d'exploitation diverses	38 148,81
655 Intérêts et escomptes	100,00
668 Autres charges exceptionnelles	<u>522 953,43</u>
Total général	19 872 013,96

RECETTES

Compte Libelles	Total
744 Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques	5 737 804,68
7088 Autres éléments divers du chiffre d'affaires	140 000,00
7552 Intérêts bancaires et assimilés	25 000,00
7688 Autres produits exceptionnels divers	512 579,47
70821 Loyer immobilier et charges	17 320,00
706172 Accueil jour et nuit (internats, centres d'accueil)	3 243 685,85
706192 Services prestés par d'autres professions de santé	1 252 021,84
706193 Services d'aide et de soins	<u>8 943 602,12</u>
Total général	19 872 013,96
Résultat budgétaire	0,00

Dudelange, le 27/03/2014.

Henri Grethen

Président du Conseil d'Administration

*Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé
31 décembre 2013*

Table des matières

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1-2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	3-4
- Compte de profits et pertes	5
- Annexe	6-12
Au Conseil d'administration	
Fondation Kräizbiereg	
Route de Zoufftgen	
L-3041 Dudelange	

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Kraizbiereg, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Kraizbiereg au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Strassen, le 27 mars 2014.

H.R.T. REVISION S.A.

Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe BARRET

Réviseur d'entreprises agréé

*Bilan
31 décembre 2013*

ACTIF	2013	2012
	EUR	EUR
ACTIF IMMOBILISE	10.750.708,22	11.466.262,52
Immobilisations corporelles (note 3)		
Terrains et constructions	8.732.873,92	9.366.936,52

Autres installations, outillage et mobilier	835.109,30	916.551,00
	<u>9.567.983,22</u>	<u>10.283.487,52</u>
Immobilisations financières (note 4)		
Parts dans des entreprises liées	1.182.725,00	1.182.775,00
Créances sur des entreprises liées	-	-
ACTIF CIRCULANT	13.768.616,43	11.756.861,62
Stocks (note 5)	169.280,00	169.280,00
Créances (note 6)		
Créances résultant de ventes et prestations de services		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.116.995,15	971.292,54
Autres créances		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	951.529,72	333.968,83
	<u>2.068.524,87</u>	<u>1.305.261,37</u>
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux,	11.530.811,56	10.282.320,25
COMPTES DE REGULARISATION	8.621,00	1.234,90
	<u>24.527.945,65</u>	<u>23.224.359,04</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES (note 7)	22.507.979,43	21.787.678,52
Dotations en capital	6.791.856,74	6.751.610,16
Autres réserves	5.862.885,34	4.522.552,73
Bénéfice de l'exercice	1.419.313,05	1.500.526,84
Subventions (note 8)	8.433.924,30	9.012.988,79
PROVISIONS (note 9)	407.169,73	30.350,47
DETTES	1.576.755,47	1.373.095,53
Dettes sur achats et prestations de services		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	337.209,95	373.241,36
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	821.068,50	754.692,21
Autres dettes (note 10)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	418.477,02	245.161,96
COMPTES DE REGULARISATION	36.041,02	33.234,52
	<u>24.527.945,65</u>	<u>23.224.359,04</u>

Compte de profits et pertes
Exercices clos le 31 décembre 2013

CHARGES	2013	2012
	EUR	EUR
Achat de matières premières et autres	1.039.262,48	1.043.037,00
Autres charges externes	2.144.591,21	2.020.876,32
Frais de personnel (note 11)		
Salaires et traitements	12.887.148,62	12.493.183,16
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1.857.007,31	1.818.945,52
Remboursement Mutualité des employeurs	(595.156,86)	(586.177,12)
Corrections de valeur nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	914.728,29	932.013,19
Autres charges d'exploitation	649.492,46	38.138,16
Intérêts et charges assimilées	-	30.662,89
Charges exceptionnelles	10.337,04	1.657,95
Bénéfice de l'exercice	1.419.313,05	1.500.526,84
	<u>20.326.723,60</u>	<u>19.292.863,91</u>
PRODUITS		
Prestations de service	12.483.060,15	11.520.641,00
Autres produits d'exploitation (note 12)	7.517.785,08	7.423.664,00
Intérêts et produits assimilés	83.023,71	83.866,35
Produits exceptionnels (note 13)	242.854,66	264.692,56
	<u>20.326.723,60</u>	<u>19.292.863,91</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2013

Note 1. Généralités. La Fondation Kraïzbiërg a été constituée à Luxembourg le 21 juin 1982 suivant acte publié au Memorial C. Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 22 septembre 1982. Le statut d'établissement d'utilité publique a été conféré à la Fondation le 21 juillet 1982 par arrêté grand-ducal.

La Fondation a pour objet l'amélioration de la condition morale, sociale et matérielle des personnes physiquement handicapées, ceci notamment sur les plans de la prévention, de la médecine, de l'éducation, de la scolarisation, de la rééducation, de la formation et de l'adaptation au travail, de l'insertion sociale. La Fondation a en outre pour but de promouvoir un climat propice à la réforme des lois pour inadaptés et à la création d'établissements et de services adaptés aux besoins spécifiques des personnes atteintes d'affections invalidantes. Elle peut poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement à la réalisation de son objet social. Elle peut s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

La Fondation est exempte de tous droits, taxes et impôts au profit de l'Etat et des communes. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables.

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Dans le cadre de l'application du plan comptable luxembourgeois uniforme, la ventilation des comptes ainsi que la présentation des comptes annuels ont été revus. Afin d'assurer la comparabilité, les chiffres comparatifs des comptes annuels ont été adaptés.

2.2. Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les immobilisations corporelles et financières exprimées dans une autre devise que la devise du bilan restent converties au cours de change historique;

- les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés au plus haut de leur valeur en cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, y compris la taxe sur la valeur ajoutée non récupérable, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée. Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Terrains	-
Constructions	4%
Aménagement extérieur	5%
Installations techniques et machines	10% à 25%
Autres installations techniques et outillages	10% à 25%
Matériel de transport	10% à 25%
Matériel de bureau	20% à 50%

Parts dans des entreprises liées

Les parts dans des entreprises liées sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée par le Conseil d'Administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour déterminer la valeur estimée, le Conseil d'Administration se base sur les états financiers des sociétés à évaluer et/ou sur d'autres informations et documents disponibles.

Subventions

Les subventions reçues pour la réalisation d'investissement en immobilisations corporelles sont maintenues au passif du bilan et amorties sur une période équivalente à la durée de vie estimée des immobilisations corporelles financées par ces subventions.

Les subventions d'exploitation reçus pour les frais de fonctionnement et de personnel sont reconnues en résultat dans la rubrique des autres produits d'exploitation.

Créances

Les créances de l'actif immobilisé et de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure au coût de revient.

Note 3. Immobilisations corporelles.

	Terrains	Constructions	Autres installations, outillage et mobilier
	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	177.305,26	16.417.035,43	4.635.972,54
Acquisitions de l'exercice	-	-	197.622,96
Sorties de l'exercice	-	-	-
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	177.305,26	16.417.035,43	4.833.595,50
Corrections de valeur, au début de l'exercice	-	(7.227.404,176)	(3.719.421,55)
Dotations de l'exercice	-	(634.062,60)	(279.064,65)
Reprise de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-	(7.861.466,776)	(3.998.486,20)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	177.305,26	8.555.568,66	835.109,30

Note 4. Immobilisations financières

Parts dans des entreprises liées		2013 EUR	2012 EUR		
Prix d'acquisition, au début de l'exercice		1.182.775,00	1.182.775,00		
Acquisition de l'exercice		-	-		
Diminutions de l'exercice		(50,00)	-		
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice		1.182.725,00	1.182.775,00		
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice		1.182.725,00	1.182.775,00		
Nom de la société	Fraction de capital détenu %	Date de clôture du dernier exercice	Coût d'acquisition	Capitaux propres au 31.12.13	Résultat de l'exercice au 31.12.13
			EUR	EUR	EUR
Ateliers Kraizberg	100%	31 décembre 2013	1.182.725,00	1.834.735,58	(65.790,26)

Les parts dans les entreprises liées n'ont pas fait l'objet de correction de valeurs au 31.12.2013. Selon le Conseil d'Administration, il n'existe pas de réduction de valeurs à un caractère permanent. Il a donc été décidé de garder la valeur de cet actif à son coût d'acquisition.

Créances sur des entreprises liées

Ce poste inclut un prêt accordé à l'Atelier Kràizberg pour un montant de EUR 335.200,10 qui a été complètement déprécié.

Note 5. Stocks.

	2013 EUR	2012 EUR
Stocks de terrains et d'immeubles	169.280,00	169.280,00
	169.280,00	169.280,00

En 2008, la Fondation a fait l'objet de dons de successions. Une provision de 20% a été enregistrée afin de faire face d'une part à une éventuelle diminution des valeurs de marché et des frais de cessions.

Note 6. Créances.

	2013	2012
--	------	------

	EUR	EUR
Créances résultant de ventes et prestations de services	1.116.995,15	971.292,54
Créances Ministère de la Famille	681.434,50	275.570,35
Autres créances	270.095,22	58.398,48
	<u>2.068.524,87</u>	<u>1.305.261,37</u>

Note 7. Capitaux propres.

	Dotation en capital	Réserves	Réserve fonds investissement	Réserve fonds bancontact	Bénéfice de l'exercice
	EUR	EUR	EUR		EUR
Situation au début de l'exercice	6.751.610,16	3.806.084,60	703.128,13	13.340,00	1.500.526,84
Dotation de réserves	40.246,58	-	-	-	-
Utilisation de réserves	-	-	(151.914,23)	(8.280,00)	-
Affectation de l'exercice	-	1.295.161,80	198.705,04	6.660,00	(1.500.526,84)
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	1.419.313,05
Situation à la fin de l'exercice	<u>6.791.856,74</u>	<u>5.101.246,40</u>	<u>749.918,94</u>	<u>11.720,00</u>	<u>1.419.313,05</u>

Note 8. Subventions.

	2013 EUR	2012 EUR
Valeur brute, au début de l'exercice	15.254.348,93	15.018.202,51
Augmentations	191.600,46	236.146,42
Valeur brute à la fin de l'exercice	15.445.949,39	15.254.348,93
Quote-part virée au résultat, au début de l'exercice	(6.241.360,14)	(5.457.549,68)
Variation de l'exercice	(770.664,95)	(783.810,46)
Quote-part virée au résultat, à la fin de l'exercice	(7.012.025,09)	(6.241.360,14)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>8.433.924,30</u>	<u>9.012.988,79</u>

Note 9. Provisions.

	Provisions EUR
Solde au début de l'exercice	30.350,47
Dotation de l'exercice	394.912,69
Reprise de l'exercice	(18.093,43)
Solde à la fin de l'exercice	<u>407.169,73</u>

Cette provision représente:

-) un arriéré de loyer pour les appartements loués auprès du Fonds du Logement pour le compte des usagers du service Betreit Wunnen Gasperich et ceci pour les années 2000 à 2010. Un paiement sur les arriérés a été opéré en 2012 pour un montant de 41.512,77 euros, et un ajustement de 18.093,43 euros a été opéré en 2013 suite à l'analyse de la situation comptable faite par le Fonds du Logement

-) Une provision pour congés légaux non pris au 31/12/2013 et heures supplémentaires à récupérer pour 296 524,03 euros

Note 10. Autres dettes.

	2013 EUR	2012 EUR
Prime unique CCTSAS	216.523,43	-
Autres	201.953,59	245.162,00
	<u>418.477,02</u>	<u>245.162,00</u>

Note 11. Personnel. Nombre de personnes occupées en moyenne au cours de l'exercice:

	2013	2012
Employés	243	243
	2013 EUR	2012 EUR
Salaires et traitements	12.887.148,62	12.493.183,16
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1.857.007,31	1.818.945,52
Remboursement Mutualité des employeurs	(595.156,86)	(586.177,12)

14.148.999,07 13.725.951,56

Note 12. Autres produits d'exploitation. Les subventions d'exploitation sont composées des subventions reçues du Ministère de la Famille pour les frais de fonctionnement et de personnel.

Les autres produits d'exploitation incluent également la quote-part de subventions virées en résultat pour un montant de EUR 770.664,95 (EUR 783.810,46 en 2012)

Note 13. Produits exceptionnels.

	2013	2012
	EUR	EUR
Remboursement du Ministère de la Famille	12.343,94	128.009,46
Autres (congrés politiques, etc..)	230.510,72	136.682,80
	<u>242.854,66</u>	<u>264.692,56</u>

Référence de publication: 2014045788/496.

(140052151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Newprom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 139.116.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} mars 2014 à 10.00 heures.

1) Mr Dias Ribeiro Coelho Jean-Paul, né le 28/07/1978 à Luxembourg, demeurant à L-6170 Godbrange, Um Semecht 24 est nommé nouveau administrateur et administrateur-délégué à durée indéterminée.

2) L'assemblée accepte la démission de Mr Riberio Michel comme administrateur avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 01.03.2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014045973/15.

(140052510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 70.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045966/10.

(140052457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

MMK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.464.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mars 2014

La démission de Mr. Alexander DOVZHENOK, en tant qu'administrateur de catégorie A de la société, a été acceptée avec effet au 18 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MMK FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014045965/13.

(140052476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Nile Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 20.597.240,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.638.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 mars 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Szymon Bodjanski, né le 20 juillet 1977 in Gniezno, Pologne et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 février 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045974/14.

(140052974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Universum Entertainment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 107.007.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés à l'étude THIELEN & ASSOCIES au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg pendant la période de prescription de 5 ans.

Pour extrait conforme

Me Marie KELLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014046883/17.

(140052545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Actuel Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTUEL IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2014046906/10.

(140053354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.**Äre-Resto, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2014046884/10.

(140053526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045796/9.

(140052438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Fondation de la Ronce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045803/10.

(140052589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Arthur Welter Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius, Z.I. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 184.092.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2014

Viviane Welter, demeurant à 10 rue de Leudelange L-1934 Luxembourg, vend 200 parts sociales de la société «Arthur Welter Logistics S.à R.L.» à Arthur Welter., ayant son siège social au 4 rue Nicolas Gretd L-1641 Luxembourg.

Marianne Welter, demeurant à 12 rue de Leudelange L-1934 Luxembourg, vend 200 parts sociales de la société «Arthur Welter Logistics S.à R.L.» à Arthur Welter., ayant son siège social au 4 rue Nicolas Gretd L-1641 Luxembourg.

Mamer, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014046922/13.

(140053775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Artinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.768.

Extract of the resolution taken by the sole Shareholder

- Mr Gordon OLDHAM, lawyer, living in 5th Floor, St George's Building, 2 Ice House street, Central, Hong Kong is appointed Director in succession to Mr Albert PIROTTE, Corporate Director, living in 24, rue Meckenheck, L-3321 BERCHEM. His mandate of Director will expire at the General Meeting of 2019.

Certified sincere and true

- Monsieur Gordon OLDHAM, avocat, demeurant au 5th Floor, St George's Building, 2 Ice House street, Central, Hong Kong est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Albert PIROTTE, Administrateur de sociétés, demeurant au 24, rue Meckenheck, L-3321 BERCHEM. Son mandat d'Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

ARTINVEST S.A., SPF

G. OLDHAM

Administrateur

Référence de publication: 2014046923/21.

(140053009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Demitierra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 39, Cité Härewiss.

R.C.S. Luxembourg B 160.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045134/9.

(140051795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Euroclear Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045148/10.

(140051927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

BCK Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.670.806,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.614.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 mars 2014 que:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique, a démissionné, avec effet au 25 mars 2014, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société,

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné avec effet au 25 mars 2014, de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société,

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 mars 2014, pour une durée indéterminée.

Depuis le 25 mars 2014, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Karel Heeren, prénommé,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

BCK Luxembourg S.à r.l

Karel Heeren

Gérant de Catégorie A et dûment autorisé

Référence de publication: 2014045065/33.

(140051798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.